




# ATLANTIQUE TRIGNAC KARATE SHOTOKAN

## PROCOLE SANITAIRE

- 1- le port du masque est obligatoire (+ 11ans) dès le portail pour entrer sur le site et ce jusqu'à la sortie du site
- 2- **l'accès au dojo n'est possible qu'aux personnes ayant un parcours vaccinal complet (vérification via l'appli TAC vérif) ou test PCR négatif de -72h.**  
**les accompagnants doivent rester à l'extérieur de la salle**
- 3- chaque pratiquant ou son représentant légal doit remplir la feuille de présence, le professeur lui ne remplira que l'heure de départ à la fin du cours
- 4- on se dit bonjour d'un signe ou à la japonaise, pas de serrage de main
- 5- **l'accès au vestiaire est autorisé**
- 6- un trajet de circulation dans le DOJO est mise en place :
  - **Entrée par la porte principale en portant votre masque (+11ans)**Les personnes possédant le pass'sanitaire ne sont plus obligés de garder le masque, mais cela reste toutefois conseillé.
  - Désinfection des mains et des pieds au gel hydro-alcoolique
  - Les sacs et les chaussures sont déposés le long du tatami
  - Il sera procédé à des désinfections des mains au gel hydro-alcoolique pendant le cours ainsi qu'à la fin de la séance
  - À la fin du cours, récupération de ses effets et sortie par la porte vitrée au fond du dojo
- 7- le port du masque n'est pas obligatoire durant la pratique, toutefois ceux qui le souhaitent peuvent le garder
- 8- **pour le travail à deux on garde le même partenaire durant toute la séance, il n'y a pas de changement**
- 9- La distance d'un mètre entre les pratiquants reste conseillée dans la mesure du possible
- 10- **chacun doit avoir son propre matériel** (gants, bouteille d'eau, serviette) aucun prêt ne sera effectué, le matériel club ne pourra pas être utilisé !
- 11- **Tout échange d'ordre administratif (document, question etc.) se fait par la fenêtre du bureau**
- 12- **Si vous êtes malades ou si vous avez de la température, merci de ne pas venir à l'entraînement et de nous avertir de votre absence**
- 13- **Si votre professeur est malade ou s'il a été en contact avec une personne malade, le club communiquera rapidement sur l'annulation des cours ou sur la solution de remplacement**
- 14- la fermeture du club pour 14 jours est possible dans le cadre de cas avéré



ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction du contexte sanitaire

**Gilles 06.95.21.33.69 \_ Erwann 07.81.99.50.71**  
atks44.trignac@hotmail.fr      www.atks44.net       ATKS Trignac